



PROGRAMME DE FORMATION

VERSION : 31 JUILLET 2025
TAUX DE RÉUSSITE : 83%
TAUX DE SATISFACTION : 87%

PUBLIC CONCERNÉ

MÉDECINS

PREREQUIS

ÊTRE DIPLÔMÉ DE SA PROFESSION

MODALITÉS

- ☐ PRÉSENTIEL
- ☒ E-LEARNING
- ☐ CLASSE VIRTUELLE
- ☐ MIXTE

DURÉE ET ACCÈS

HEURES : 10H
DÉLAIS D'ACCÈS : DE 24H À 1 MOIS

PROFIL FORMATEUR

INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT
SPÉCIALISÉE EN SOINS PALLIATIFS ET
ONCOLOGIE

TARIF

475€ HT*
☒ PRISE EN CHARGE**
☒ INDEMNISATION***

FORMAT

- ☐ EPP : ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- ☐ GESTION DES RISQUES
- ☐ PROGRAMME INTÉGRÉ
- ☒ FORMATION CONTINUE



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.monodpc.fr

ERUDIT NOVATION

21 RUE DE COURCELLES 51100 REIMS
SIRET : 92026754900011
SITE : WWW.ERUDITNOVATION.COM
CONTACT@ERUDITNOVATION.COM
07 45 89 24 98

SOINS PALLIATIFS ET FIN DE VIE : ACCOMPAGNER LES PATIENTS ET LEUR ENTOURAGE

ORIENTATION DPC : 8 : PRISE EN CHARGE PALLIATIVE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE
(SOUS RÉSERVE DE PUBLICATION PAR L'ANDPC)

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

DANS UN RAPPORT PUBLIÉ EN JUIN 2018, L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS) CONSTATE QUE LA LOI LEONET-TI-CLAEYS SUR LA FIN DE VIE ET LES SOINS PALLIATIFS RESTENT LARGEMENT MÉCONNUS PAR LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

LE PLAN NATIONAL 2021-2024 « DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE » LANCÉ LE 22 SEPTEMBRE 2021, POURSUIT LA DYNAMIQUE DU PLAN 2015-2018. LA PRIORITÉ DE CE PLAN VISE À L'AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE EN DÉVELOPPANT LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS. DROITS EN FAVEUR DES PERSONNES MALADES OU EN FIN DE VIE, ANTICIPATION DES BESOINS DE PRISE EN CHARGE PALLIATIVE, STRUCTURATION ET RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE PALLIATIVE, SONT LES AXES POUR SOUTENIR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS AFIN DE GARANTIR UNE PRISE EN CHARGE PERTINENTE ET CONFORME AUX VOLONTÉS EXPRIMÉES PAR LES PATIENTS.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LES APPRENANTS SERONT CAPABLES DE :

- DÉFINIR LES SOINS PALLIATIFS, LA DÉMARCHE PALLIATIVE, LES TERMES UTILISÉS ET LEUR SIGNIFICATION
- ACQUÉRIR LES TEXTES CONCERNANT LES DROITS DES PATIENTS, LES OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS, LE SOCLE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES SOINS PALLIATIFS ET DE LA FIN DE VIE
- APPLIQUER LES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES ET EN INFORMER LE PATIENT ET SES PROCHES
- IDENTIFIER UNE SITUATION RELEVANT DES SOINS PALLIATIFS
- ÉLABORER UNE DÉMARCHE CLINIQUE EN PHASE PALLIATIVE ET EN PHASE TERMINALE INCLUANT LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE THÉRAPEUTIQUE EN SITUATION COMPLEXE
- S'INSCRIRE DANS UNE RÉFLEXION ÉTHIQUE
- ÉTABLIR UNE COMMUNICATION AVEC LE PATIENT ET LES PROCHES
- ÉLABORER UN PROJET DE PRISE EN SOINS PALLIATIFS COLLÉGIAL, PLURIDISCIPLINAIRE ET CONSENSUEL AVEC LE PATIENT ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ☒ VIDÉOS
- ☒ POWER POINT
- ☒ ANNEXES
- ☒ FORUM DE DISCUSSION (AVEC LES FORMATEURS ET LES APPRENANTS DE LA MÊME SESSION)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- ☒ QCM PRÉ-TEST ET POST-TEST
- ☒ QCM
- ☒ VRAI / FAUX
- ☒ CAS CLINIQUE
- ☐ AUDIT CLINIQUE
- ☐ TEXTE A TROU
- ☐ CHOIX UNIQUE
- ☐ QUESTION ORDONNÉE
- ☐ ASSOCIATION

NOS FORMATIONS PEUVENT ÊTRE ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP EST À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ SUR VOTRE PROJET DE FORMATION ET POUR METTRE EN PLACE LES ÉVENTUELS AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES À PRÉVOIR.
CONTACTEZ NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP MR RAULET DUPONT DIMITRI, À L'ADRESSE SUIVANTE
CONTACT@ERUDITNOVATION.COM POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE.

*PRIX NET DE TAXE, EXONÉRÉ DE TVA - ART. 261.4.4 A DU CGI
**DANS LA LIMITE DE VOS CRÉDITS DISPONIBLES ANNUEL (VOIR AGENCEDPC.FR) SI PLUS DE DISPONIBILITÉ, LE FINANCEMENT SE FERA PERSONNELLEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE
***VERSEMENT POUR PERTE DE REVENU SOUS CONDITIONS D'AVOIR RENSEIGNÉ VOTRE IBAN SUR VOTRE COMPTE AGENCEDPC.FR AVANT LA SOUSCRIPTION DE LA FORMATION

LISTE DES SESSIONS

DATES	LIEU
JANVIER ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 JANVIER AU 31 JANVIER	A DISTANCE
FÉVRIER ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER	A DISTANCE
MARS ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 MARS AU 31 MARS	A DISTANCE
AVRIL ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 AVRIL AU 30 AVRIL	A DISTANCE
MAI ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 MAI AU 31 MAI	A DISTANCE
JUIN ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 JUIN AU 30 JUIN	A DISTANCE
JUILLET ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 JUILLET AU 31 JUILLET	A DISTANCE
AOÛT ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT	A DISTANCE
SEPTEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE	A DISTANCE
OCTOBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE	A DISTANCE
NOVEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE	A DISTANCE
DÉCEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE	A DISTANCE